



Pour bien avancer dans l'année ...



ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL 1^{er} DEGRÉ
10 rue Lutgens 6791 ATHUS

ACCUEIL

Au nom de la communauté éducative de l'Institut Cardijn-Lorraine, nous vous souhaitons la bienvenue. Cette école, une des plus grandes de la Province, a su garder dans chacune de ses implantations, un mode de fonctionnement dans lequel chacun trouve sa place. La devise du Cardinal Cardijn : "Chacun vaut la peine" nous guide dans notre action au quotidien.

Nous nous engageons à développer chez nos élèves les connaissances et les compétences requises en fonction des différentes formes et filières d'enseignement. Nous nous engageons également à développer les valeurs chrétiennes et humanistes présentées dans notre projet éducatif et pédagogique.

Pour assumer l'enseignement et d'une manière plus large l'éducation, la communauté éducative doit pouvoir compter sur la collaboration de deux partenaires : le jeune lui-même et sa famille.

Au jeune, nous demandons de s'investir à fond dans son métier d'étudiant, de participer activement et positivement au travail en classe, de réaliser tous les travaux imposés et de les remettre aux dates prévues.

Nous lui demandons également d'étudier régulièrement ses leçons sans attendre la veille du contrôle. Nous attendons de lui une attitude correcte dans tous ses rapports avec les membres du personnel et avec les autres élèves.

Nous attendons des parents qu'ils nous soutiennent dans notre action éducative, qu'ils placent leur enfant dans de bonnes conditions de travail. Nous leur demandons également d'encourager leur enfant à effectuer toutes les tâches qu'il doit réaliser à domicile.

La plateforme Smartschool leur indiquera au jour le jour ce qu'on attend comme travail. Nous invitons également les parents à prendre contact avec les professeurs, les éducateurs et les membres de la direction lorsqu'un problème se pose.

La réussite scolaire dépend avant tout de l'investissement des trois partenaires de la relation éducative: l'élève, les enseignants et les parents.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire, construite sur un travail régulier, elle vous conduira à la réussite.

Béatrice HEYNEN, directrice
Quentin BIREN, sous-directeur

INSTITUT CARDIJN LORRAINE – ARLON-DIFFERT-ATHUS

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL et TECHNIQUE DE QUALIFICATION

Direction : HEYNEN Béatrice

Siège administratif et degré 1 : rue Luttgens, 10

Degrés 2 et 3: rue Neuve, 20

Web : www.cardijn-athus.be

B-6791 ATHUS

B-6791 ATHUS

Sous-Direction : BIREN Quentin

☎ 063 38 12 20 📠 063 38 12 26

☎ 063 38 80 90 📠 063 37 15 21

TABLE DES MATIÈRES DES « QUESTIONS – RÉPONSES »

Notre Institut	P. 4
Q. – De qui dépend l'Institut Cardijn-Lorraine ?	
Q. – Qui dirige l'Institut Cardijn-Lorraine ?	
Q. – Comment contacter l'Institut Cardijn-Lorraine ?	
Q. – En tant qu'élève, qui puis-je contacter en cas de problème ?	
L'horaire d'une journée	P. 5
Q. – Où se passe la récréation ?	
Q. – Quand puis-je me rendre aux toilettes ?	
Q. – Et les distributeurs ?	
Q. – Qu'est-ce que je fais aux entre-cours ?	
Le repas de midi	P. 6
Q. – Que propose l'Institut Cardijn-Lorraine en matière de repas de midi ?	
Mon matériel scolaire	P. 6
Q. – Que dois-je acheter pour la rentrée scolaire ?	
Q. – Et pour l'éducation physique ?	
Q. – Dispose-t-on d'un endroit où ranger ses affaires personnelles ?	
Ma scolarité au 1^{er} degré - Les aides à l'école	P. 7
Q. – Quelles classes existent sur notre implantation ?	
Q. – Que dois-je faire si j'ai été malade ou si j'ai manqué quelques heures de cours ?	
Q. – Que puis-je faire si je n'ai pas bien compris une matière ? ?	
Q. – Passe-t-on automatiquement de 1 ^{ère} en 2 ^{ème} ?	
Q. – Quand recevrai-je un bulletin ?	
Q. – Et le centre PMS ?	
Q. – Et la médiation scolaire ? Qu'est-ce ? Que peut-elle faire ?	
Q. – Connaît-on déjà les dates des vacances et des congés ?	
Les absences – Les retards	P. 8
Q. – Comment prévenir de mon absence ou de mon retard ?	
Q. – Que se passe-t-il si j'arrive en retard ?	
Q. – Un certificat médical est-il nécessaire chaque fois que je suis malade ?	
Q. – Quand une absence est-elle justifiée ?	
Q. – Que se passe-t-il en cas d'absence injustifiée ?	
Les contacts avec les parents	P. 9
Q. – Comment mes parents sont-ils informés de mon travail et de mon comportement ?	
Q. – Quand tes parents peuvent-ils rencontrer les enseignants ?	
Q. – Puis-je téléphoner à partir de l'école ?	
Un comportement respectueux et une tenue vestimentaire correcte à l'école	P. 10
Q. – Quelle tenue dois-je adopter à l'école ?	
Q. – Et les piercings ?	
Q. – Quand l'assurance de l'école intervient-elle ?	
Q. – Les GSM, 3G, MP3, Ipod, Iphone, les Appareils Photos, les chaussures à roulettes sont-ils autorisés ?	
Q. – Qu'est-ce que je fais de mes déchets ?	

FOIRE AUX QUESTIONS

Notre Institut

L'Institut Cardijn-Lorraine est ainsi appelé, car son projet pédagogique s'inspire des valeurs défendues par Monseigneur Joseph Cardijn. La principale valeur que l'école ait retenue est : « Chacun vaut la peine ».

Tu liras aussi dans le projet pédagogique de l'école que l'ambition de l'équipe éducative est de former les jeunes :

- bien dans leur corps et bien dans leur tête,
- ouverts aux autres,
- prêts pour demain.

L'Institut Cardijn-Lorraine est installé sur quatre sites :

- ICL ATHUS rue Luttgens, 10
- ICL ATHUS rue Neuve, 20
- ICL DIFFERT- MESSANCY rue de l'Institut, 15
- ICL ARLON rue de Neufchâteau, 69

Notre implantation a comme particularité d'être constituée uniquement d'un 1^{er} degré.

Q. – De qui dépend l'Institut Cardijn-Lorraine ?

R. – L'Institut Cardijn-Lorraine appartient à l'enseignement libre catholique.

Q. – Qui dirige l'Institut Cardijn-Lorraine ?

R. – La direction de l'Institut est assurée par Madame Béatrice HEYNEN pour l'enseignement Général Supérieur et Monsieur Quentin BIREN pour l'enseignement Général Inférieur et Qualifiant.

Q. – Comment contacter l'Institut Cardijn-Lorraine ?

R. – Par courrier : Institut Cardijn-Lorraine
1^{er} Degré : 10, rue Luttgens, - 6791 ATHUS – 063 38 12 20
Par fax : 063 38 12 26 ou par mail : athus.rueluttgens@cardijn.eu

Q. – En tant qu'élève, qui puis-je contacter en cas de problème ?

R. – Pour les problèmes liés au fonctionnement de l'école tels que :

- trouver ta classe ou un local ;
- signaler une maladie, une absence ;
- connaître un horaire de bus ou de train ;
- faire soigner une blessure ou demander un médicament ;
- déclarer un accident ;
- faire remplir une attestation ou un certificat ;
- etc.

tu t'adresseras au secrétariat (1^{er} étage bâtiment principal)

En cas de problème plus grave, tu n'hésiteras pas à te rendre chez Monsieur BIREN.

L'horaire d'une journée

Q. – Quel est l'horaire des cours ?

R. – Les cours se donnent à raison de 8 périodes de 50 minutes par jour selon l'horaire suivant (nous avons dû adapter l'horaire du mercredi pour permettre le retour à leur domicile des élèves qui utilisent les transports en commun).

	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Mercredi
1 ^{ère} période	De 08H15 à 09H05	De 08H15 à 09H05
2 ^{ème} période	De 09H05 à 09H55	De 09H05 à 09H55
3 ^{ème} période	De 09H55 à 10H45	De 10H05 à 10H50
4 ^{ème} période	De 10H55 à 11H50	De 10H50 à 11H35
5 ^{ème} période	De 11H50 à 12H40	
6 ^{ème} période	De 13H30 à 14H20	
7 ^{ème} période	De 14H20 à 15H10	
8 ^{ème} période	De 15H10 à 16H00	

Il va de soi que tu empruntes le chemin le plus court pour venir à l'école et sans perdre de temps. Si tu arrives tôt à l'école, tu attendras sur la cour l'heure de la rentrée. Tu peux rester en étude jusqu'à 16h00 en attendant l'heure de ton bus ou de ton train si ceux-ci n'arrivent pas dès la fin des cours.

Tu te dois d'adopter un comportement correct à l'école comme sur le chemin pour te rendre à celle-ci ou pour rentrer chez toi. En cas d'incidents, l'école pourra te sanctionner.

Q. – Où se passe la récréation ?

Toutes les récréations ont lieu sur la cour délimitée par le bâtiment principal et le préau bleu.

Les récréations ne se passent donc pas en classe ou dans les couloirs

Les jeux de ballons seront autorisés uniquement lors de la récréation du matin.

Les seuls ballons autorisés seront prêtés par l'école (secrétariat).

Les jeux de football se feront sur la cour de sports.

Les élèves qui dégagent la balle à des fins autres que celles du jeu se verront sanctionnés.

À la fin de la récréation, tu rejoins rapidement ton rang dans le calme.

Q. – Quand puis-je me rendre aux toilettes ?

R. – L'accès aux toilettes est réservé à la récréation du matin et durant le temps de midi. Il est interdit de se rendre aux toilettes aux entre-cours.

En cas d'urgence, tu demandes poliment l'autorisation au professeur ou au surveillant.

Si un problème médical t'oblige à te rendre souvent aux toilettes, tes parents avertiront l'école.

Merci de respecter la propreté des toilettes puisque tu souhaites toi-même qu'elles restent un lieu d'hygiène.

Q. – Et les distributeurs ?

R. – Il y a à l'école des distributeurs situés dans le couloir du rez-de-chaussée du bâtiment principal. Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de s'y rendre aux entre-cours. À la récréation, tu te mets à la file pour te servir : cela fera gagner du temps à tout le monde. En classe, tu n'emportes pas de canettes et tu n'y mâches pas de chewing-gum.

Tu te souviens aussi qu'une consommation trop importante de sucres est mauvaise pour ta santé.

Q. – Qu'est-ce que je fais aux entre-cours ?

R. – Tu mets celui-ci à profit pour préparer tout ce dont tu as besoin pour le cours suivant, compléter ton journal de classe ou encore mettre l'un ou l'autre cours en ordre.

En aucun cas, tu ne peux sortir de la classe.

Tu sais que tout dérangement sera puni.

Au début des cours, tu te lèves pour saluer le professeur et tu fais de même lorsqu'un membre du secrétariat ou de la direction se présente en classe.

Le repas de midi

Q. – Que propose l'Institut Cardijn-Lorraine en matière de repas de midi ?

R. – À midi, si tu habites Athus, tu pourras retourner dîner à la maison, si tes parents t'y autorisent (et cette autorisation couvrira l'année).

Sinon, tu peux manger au restaurant scolaire de l'école. Nous te proposons un repas complet au prix de 4,00 €. Tu peux aussi acheter des sandwichs variés au prix de 2,50 € chacun. Tu peux aussi apporter tes tartines que tu mangeras au réfectoire.

À 12h40, tu dois attendre dans la cour de l'école du secondaire que les éducateurs t'invitent à rejoindre le restaurant scolaire.

Il est bien entendu que le **RESPECT** des lieux, du matériel et de la nourriture est indispensable à une bonne hygiène. Tu peux parler pendant le repas, mais non te déplacer sans autorisation du surveillant. Une récréation termine ce temps de midi.

Mon matériel scolaire

Q. – Que dois-je acheter pour la rentrée scolaire ?

R. – Les professeurs te préciseront le matériel dont tu as besoin dans leurs cours respectifs. Les livres nécessaires te seront présentés par ces mêmes professeurs. Une commande groupée sera réalisée par l'école.

Tu prendras soin de tes livres et cahiers en les recouvrant.

Tu veilleras également à les étiqueter et à inscrire ton nom sur les objets.

Q. – Et pour l'éducation physique ?

R. – Tu devras prévoir un short et une paire de baskets dont la semelle est exempte de caoutchouc de couleur. L'école te proposera un tee-shirt aux couleurs de l'école.

Tu inscriras ton nom sur les éléments de ta tenue et sur ton sac de sports.

Q. – Dispose-t-on d'un endroit où ranger ses affaires personnelles ?

R. – Dans chaque classe, il y a au moins une armoire où tu peux ranger tes affaires. Ne laisse rien traîner sur les bancs ou sur les appuis de fenêtre.

Si tu as un cours dans une classe qui n'est pas la tienne, tu respectes les objets qui ne t'appartiennent pas.

Après la dernière heure de cours en classe, veille à ce que rien ne traîne autour de ton banc et place ta chaise sur ce dernier, pour faciliter le travail de la dame d'ouvrage.

Ma scolarité au 1^{er} degré - Les aides à l'école

Q. – Quelles classes existent sur notre implantation ?

R. – Sur cette implantation, tu trouveras deux années scolaires : la 1^{ère} et la 2^{ème}.

Les élèves de chacune des années seront dans une classe distinguée par une lettre majuscule « C » - 1^{ère} année commune - 1C

« Diff » - 1^{ère} année différenciée - 1Diff

et une petite lettre « 1Ca , b, c ... » pour distinguer les classes de la même année.

Q. – Que dois-je faire si j'ai été malade ou si j'ai manqué quelques heures de cours ?

R. – Il est important de se procurer tout d'abord les feuilles et travaux donnés en ton absence (un professeur ou un copain y a peut-être pensé).

Tu prendras soin de compléter tes cours, tes classeurs.

Tu liras la matière et feras les exercices.

Si des matières restent incomprises, adresse-toi à ton professeur qui peut répondre à tes questions ou te proposer la remédiation.

Q. – Que puis-je faire si je n'ai pas bien compris une matière ?

R. – Tu as été attentif(ve) et tu n'as pas bien compris une matière.

Tu peux demander une explication supplémentaire au professeur, il te proposera peut-être d'aller en remédiation. Là, un professeur te réexpliquera ce qui te pose problème.

Un copain, une copine de classe peuvent parfois t'aider également.

Q. – Quand recevrai-je un bulletin ?

R. – Le bulletin permet de te situer par rapport aux apprentissages à réaliser. Il permet de faire le point et de comprendre si ta manière de travailler convient ou s'il faut s'y prendre autrement ou envisager un soutien.

Le 1^{er} bulletin sera remis fin octobre - Le 2^{ème} bulletin sera remis début décembre.

Le 3^{ème} bulletin sera remis fin décembre (examens de Noël).

Le 4^{ème} bulletin sera remis en mars. - Le 5^{ème} bulletin sera remis début juin.

Le dernier bulletin, reprenant les résultats des examens de juin et la décision de fin d'année, sera remis fin juin.

Chaque bulletin doit être signé par les parents et remis à l'école le 1^{er} jour du retour en classe.

Q. – Et le centre PMS ?

R. – Psychologue, assistante sociale et infirmière du centre PMS de Virton sont à ta disposition ainsi qu'à la disposition de tes parents pour parler de tes difficultés scolaires, de ton orientation, de tes problèmes personnels.

Une permanence par semaine est prévue. Le jour et l'heure te seront communiqués à la rentrée scolaire. Tes parents peuvent aussi prendre rendez-vous par téléphone au 063/57 89 91 (PMS libre de Virton).

Q. – Et la médiation scolaire ? Qu'est-ce ? Que peut-elle faire ?

R. – La médiation (ou le médiateur) scolaire est à la disposition des élèves, des classes, ou de l'école pour aider chacun au bon déroulement de la vie en groupe durant l'année.

Q. - Connaît-on déjà les dates des vacances et des congés ?

R. - Tu peux connaître les dates officielles en te rendant sur le site suivant :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=23953>

Les absences – Les retards

Q. – Comment prévenir de mon absence ou de mon retard ?

R. – Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone 063/38 12 20 ou par e-mail avant 08h15.

Attention ! Lors de la période des examens, une absence, même d'une heure, doit être justifiée par un certificat médical.

Q. – Que se passe-t-il si j'arrive en retard ?

R. – Si tu arrives en retard, tu dois présenter ton journal de classe au secrétariat avant de te rendre en classe. L'éducateur inscrit l'heure d'arrivée et le motif du retard ; tes parents signeront.

Si tu n'es pas responsable du retard, il n'y a aucune suite (ex : grève des bus ou des trains). Mais attention, si tu accumules des retards injustifiés, tu seras sanctionné(e). Après 3 retards, tu reçois une retenue.

D'autre part, tout retard injustifié dont la durée atteint une période de cours sera considéré comme une demi-journée d'absence injustifiée.

Q. – Un certificat médical est-il nécessaire chaque fois que je suis malade ?

R. – Non. Si ton absence ne dépasse pas trois jours consécutifs, tes parents peuvent rédiger eux-mêmes un billet d'absence que tu remettras au secrétariat le jour même de ton retour à l'école.

Toutefois, pour une absence de plus de trois jours scolaires, un certificat médical est indispensable ; ce certificat doit parvenir à l'Institut au plus tard le quatrième jour de l'absence.

Attention, au cours d'une même année scolaire, tes parents ne peuvent justifier plus de 8 demi-jours d'absence. Au-delà de ces 8 demi-jours, un certificat médical sera exigé

même pour un seul jour de maladie. Sans ce certificat du médecin, ces jours d'absences seront considérés comme injustifiés, même avec un billet des parents.

Q.- Quand une absence est-elle justifiée ?

R. – Le ministère reconnaît seulement trois raisons valables de ne pas fréquenter l'école :

- L'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier.
- La convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité qui lui délivre une attestation. (ex : Convocation par un Tribunal / Commune ...)
- Le décès d'un membre de la famille de l'élève (Attestation de décès délivrée par la Commune).

L'information doit nous être communiquée soit par téléphone dès 8h15, soit par email.

Q. – Que se passe-t-il en cas d'absence injustifiée ?

R - Les absences injustifiées peuvent entraîner des sanctions disciplinaires et/ou scolaires. De plus, si ce nombre devient trop important, tu pourrais être rapidement en difficulté et ton année scolaire risque d'être compromise.

Les contacts avec les parents

Q. – Comment mes parents sont-ils informés de mon travail et de mon comportement ?

R. – En fonction de la situation, différents moyens peuvent être utilisés.

- Le journal de classe / Smartschool,
 - Il peut être un outil de communication entre l'école, les professeurs et tes parents. Les professeurs y inscriront des messages, des remarques que tes parents signeront.
 - Il te permet de noter les leçons et les devoirs, et ainsi organiser ton travail.
- Le bulletin que tu reçois 6 fois sur l'année.
- L'appel téléphonique pour une demande d'information ou pour s'entretenir avec tes parents.
- La rencontre entre la direction, les professeurs ou les éducateurs et tes parents.
- Le courrier pour :
 - Informer tes parents
 - Confirmer une sanction
 - Demander une signature
 - ...

Q. – Quand tes parents peuvent-ils rencontrer les enseignants ?

R. – Une réunion de parents est organisée pour toutes les classes après la remise du 1^{er} bulletin, au second trimestre et en fin d'année.

En cas de problème particulier, les parents qui souhaitent rencontrer un professeur ou un membre de la direction n'hésiteront pas à prendre rendez-vous en téléphonant au secrétariat de l'école (063/38 12 20) ou en introduisant une demande écrite via smartschool.

Q. – Puis-je téléphoner à partir de l'école ?

R. – Pour les cas urgents, tu peux t'adresser au secrétariat.
Si tu es malade en cours de journée, tu seras autorisé(e) à appeler tes parents depuis le secrétariat.

Un comportement respectueux et une tenue vestimentaire correcte à l'école

Nous attendons aussi de toi une attitude polie et respectueuse envers tes professeurs, les éducateurs, le personnel d'entretien de l'école et les élèves de chaque classe. Nous te demandons également de toujours garder à l'égard des autres, non seulement un comportement convenable, mais aussi un langage correct. La vulgarité n'est pas une marque de l'ICL.

Dans l'enceinte de l'établissement ou hors de celle-ci :

- tout coup et blessure portés volontairement par un élève à un autre élève ou à un membre du personnel
- toute insulte, injure exercée de manière volontaire
- tout racket à l'encontre d'un autre élève

sont des faits graves susceptibles d'entraîner une exclusion définitive.

Q. – Quelle tenue dois-je adopter à l'école ?

R. – Ta tenue sera DÉCENTE, qu'il s'agisse de tes vêtements, de ta coiffure, des accessoires ... Toute extravagance sera prohibée et il te sera demandé d'y mettre fin si cela devait arriver.

Q. – Et les piercings ?

R. – Pour des motifs de sécurité, tout piercing sera interdit dans l'implantation de la rue Luttgens.

Q. – Quand l'assurance de l'école intervient-elle ?

R. – L'assurance de l'école intervient uniquement pour rembourser les frais médicaux encourus lors d'accidents survenus à l'école ou sur le chemin de l'école. Elle prend en charge la partie des frais qui n'est pas remboursée par la mutuelle de l'élève.

En aucun cas l'assurance ne couvre les dégâts matériels occasionnés aux vêtements ou aux effets personnels de l'élève. Elle n'intervient pas en cas de vol. Nous t'encourageons donc à être extrêmement soigneux et prudent. Ne laisse pas traîner tes affaires ; n'amène pas d'objets de valeur à l'école (GSM, Ipode, Iphone...). Inscris ton nom sur les objets.

Q. – Les GSM, MP3, Ipod, Iphone, les Appareils Photos sont-ils autorisés ?

R. Les GSM, Ipod, Iphone **doivent obligatoirement être éteints pendant les heures de cours.** Ils ne peuvent être utilisés **que dans les cas définis dans le ROI.** Tout élève surpris à envoyer ou recevoir des messages oraux ou écrits pendant les cours se verra confisquer son appareil. L'école n'est pas responsable de la perte ou du vol d'un de tes objets de valeur.

Q. – Qu'est-ce que je fais de mes déchets ?

R. – Dans toutes les écoles de la Province de Luxembourg, existent des mini-parcs à conteneurs. Ceux-ci sont composés de poubelles de couleurs différentes pour chaque type de déchets. Tu connais le principe de ces poubelles.

Tu contribues à respecter ton environnement en :

- déposant tes déchets dans la poubelle adéquate
- n'utilisant la poubelle grise que pour les déchets non récupérables
- ramassant, sur la cour, les détritiques qui pourraient traîner.

Dans chaque classe se trouve un bac servant à la récupération des papiers et des cartons. Tu n'y déposes rien d'autre sinon, tu compliques la tâche de l'ouvrier d'entretien chargé de collecter ces bacs en fin de semaine.

Au secrétariat, il y a un conteneur à piles. Tu peux y déposer toutes les piles collectées à l'école ou à la maison.

Pour d'autres renseignements, tu consulteras le règlement d'ordre intérieur et le règlement des études qui sont disponibles sur le site internet de l'école : <http://www.cardijn-athus.be/> .

Attention ! Ce petit livret contient un certain nombre d'informations qui te seront utiles tout au long de l'année scolaire. Conserve-le.

Bonne année scolaire à l'Institut Cardijn Lorraine d'Athus !